



PROCES-VEBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023 A 20 H 30

ORDRE DU JOUR :

1) APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ;

- Compte-rendu de la séances du 27 février 2023 ;

2) AFFAIRES GENERALES :

- Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
- Adhésion au service commun de la CCDombes pour vérification des poteaux d'incendie.

3) FINANCES :

- Comptes administratifs 2022 pour le budget Principal et les budgets annexes ;
- Comptes de gestions 2022 pour le budget Principal et les budgets annexes ;
- Affectation des résultats pour le budget Principal et les budgets annexes ;
- Bilan des cessions et acquisitions ;
- Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2023 ;
- Vote du Budget Principal et Budgets annexes (Assainissement, Production Energie) ;

4) EAU POTABLE :

- Arrêté sècheresse du 24 février 2023 et limitation des usages de l'eau potable.

5) QUESTIONS DIVERSES :

ETAIENT PRÉSENTS : CORDIER Alain, DALMAIS Gilles, DELDON Sébastien, DESPLANCHE Aurélie, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, GAUTIER Chantal, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LEMARIE Frédéric, LOREAU Ludovic, MALLEVAL Yvette, MIDONNET Pascal, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, PRUD'HOMME LACLAU Karine, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamila.

ABSENTS : COSTA Béatrice, CURIAL Fabienne, PIOLA Fabrice.

POUVOIRS : COSTA Béatrice à DESPLANCHE Aurélie, PIOLA Fabrice à MIDONNET Pascal.

QUORUM : 12

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il sera procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Evelyne ESCRIVA a été élue à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023 :

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance.

Mme Lacroix demande à ce qu'il soit ajouté à son intervention concernant les pompiers qu'au-delà de l'incendie, il y a les personnes qui font des malaises.

M. Lefever demande pourquoi dans le paragraphe consacré au DOB, le projet cantine et la vente de terrain n'apparaissent pas dans la liste des investissements. M. Le Maire rappelle que le procès-verbal ne peut pas être totalement exhaustif mais que ces précisions peuvent être ajoutées.

M. Lefever demande s'il y a du nouveau sur le doublon de facturation de l'abonnement eau potable évoqué au précédent conseil. M. Midonnet répond avoir fait remonter le problème mais étant donné que c'est Suez qui a facturé, c'est Saur qui se retrouve avec ce problème mais devrait faire un effort de régularisation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3) DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :

SITUATION DU BIEN	ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU	SUPERFICIE DU BIEN (m ²)
5811 zone industrielle	AE 65/AE66	Bâtiment	2761
5811 zone industrielle	AE 65/AE66	Bâtiment	3009
40, impasse Peupliers	AV 163	Maison	724
459 rue de l'Industrie	AI 74	Bâtiment	5 073
66, impasse de la Bergerie	AN 55/AN285/AN 289/A 294	Place parking	

4) ADHESION AU SERVICE COMMUN DE LA CC DOMBES POUR VERIFICATION DES POTEaux D'INCENDIE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-4-2 et l'article R.2225-9,

Vu le règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie,

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures et de rationaliser les moyens nécessaires.

En application des dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs en dehors de tout transfert de compétence. Ces services communs sont gérés par l'EPCI concerné, et peuvent être chargés « de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat ».

A la suite de l'avis des communes dans le cadre de la conférence des maires de mars 2022, la Communauté de Communes de la Dombes a décidé de créer un service commun pour le relevé des PEI le 17/11/2022. La création de ce service a donc pour objectif l'efficacité de la mutualisation.

L'ensemble du parc de chaque commune adhérente au service commun PEI sera contrôlé par cycle triennal incompressible à compter du 01/01/2023 et après validation par le conseil communautaire de la création du service commun.

La facturation sera établie en une seule fois par cycle triennal en cours.

Le Service commun PEI est géré par la Communauté de Communes de la Dombes (Facturation 15 € par poteau, contre 45 € avec Suez auparavant)

La Communauté de Communes de la Dombes s'engage à installer une instance mixte destinée à assurer la gouvernance du service commun, appelée Comité de Pilotage représenté par un élu par commune adhérent à la convention.

Pascal MIDONNET s'est proposé et a été élu représentant pour la commune au comité de pilotage.

Vote : adhésion service commun vérification poteaux incendie de la CCD

Pour : 22, Contre 0, Abstention : 0

5) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES :

Ce point est ajouté en dernière minute à l'ordre du jour étant donné les délais demandés par la CCD pour valider la participation au groupement de commandes. Il s'agit d'offrir aux communes l'opportunité de grouper les commandes pour obtenir des tarifs plus avantageux négociés par un contrat cadre de marché à bons de commandes. 21 communes sont déjà dans le groupement.

Vote : adhésion groupement de commandes fournitures administratives de la CCD

Pour : 22, Contre 0, Abstention : 0

FINANCES

Le Maire laisse la parole à Pascal GAGNOLET, adjoint aux finances, pour la présentation des comptes annuels 2022 et des budgets prévisionnels 2023 (voir présentation du budget jointe en annexe à la note de synthèse), établis suite aux discussions qui ont eu lieu lors du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) et des commissions finances.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe complétant les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT, M. GAGNOLET commence par une présentation synthétique des informations financières essentielles :

- Evolution du budget de fonctionnement
- Niveau des taux d'imposition
- Niveau de l'endettement
- Evolution de la DGF
- Effectifs de la collectivité

Dans les grandes lignes :

Les dépenses de fonctionnement sont plutôt stables depuis 2015 et restent maîtrisées.

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2022 est de 525 k€ et la capacité d'autofinancement nette est de 319 k€. La capacité d'autofinancement nette moyenne depuis 2012 est de 271 k€.

Le niveau d'endettement va baisser d'un palier en 2027 avec la fin du remboursement des emprunts La Poste et Vieux Marseille. Mais ce ratio va forcément évoluer avec le projet d'école qui passera obligatoirement par l'emprunt.

La DGF a fortement baissé entre 2012 et 2016 et se stabilise depuis 2017 aux alentours de 250 k€.

M. MOLINIER remarque que certains chiffres du tableaux excel transmis avec les pièces jointes du conseil municipal ne correspondent pas aux chiffres du document récapitulatif projeté. M. Le Maire indique que le fichier excel est un document de travail avec des sous totaux masqués qui peuvent venir interférer dans la lecture mais que le document réel et juste est bien celui de la préfecture joint à la note de synthèse. Une version du fichier excel corrigé sera envoyée après vérification.

Les comptes de gestion 2022 de la Trésorerie confirment les résultats présentés.

Suite à des questions de M. Lefever, il est précisé que le solde de la subvention départementale pour les aménagements de la route de Neuville n'est pas en reste à réaliser car la réception des travaux n'est pas encore effectuée et la notification de la subvention n'a donc pas encore eu lieu.

Concernant le budget assainissement, il est précisé que le fort excédent à reporter vient du fait que l'emprunt figure dans les recettes car il a déjà été réalisé alors que les dépenses n'ont pas encore eu lieu. Enfin, suite à question de M. Lefever, M. Le Maire indique que la participation de la commune de Saint Marcel est prévue au budget 2023 car elle interviendra au moment des négociations finales.

Monsieur le Maire quitte la salle pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2022.

6) COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :

Chaque budget fait l'objet d'une présentation dans ses grandes masses par M. GAGNOLET.

• Budget principal

Approbation du compte administratif 2022 budget principal

Pour : 16, Contre 0, Abstentions : 5

Affectation des résultats 2022 au budget Principal 2023 :

A résultat de l'exercice de fonctionnement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 508 921.05€
B résultat antérieur reporté	+ 1 108 760.39 €
C résultat fonctionnement à affecter (=A+B)	+ 1 617 681.44 €
D solde d'exécution d'investissement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	- 11 698.49 €
E solde des restes à réaliser d'investissement	- 169 188.45 €
Besoin de financement en RAR	0 €
Excédent de financement en RAR	0 €
F Besoin de financement F = (D+E)	- 180 886.94 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	180 886.94 €
H report en fonctionnement R 002	1 436 794.50 €

Pour : 19, Contre 0, Abstentions : 3

- **Budget annexe assainissement**

Approbation du compte administratif 2022 budget assainissement

Pour : 17, Contre 0, Abstentions : 5

Affectation des résultats 2022 au budget assainissement 2023

A résultat de l'exercice de fonctionnement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 50 596.00 €
B résultat antérieur reporté	+ 665 486.29 €
C résultat fonctionnement à affecter (=A+B)	716 082.90 €
D solde d'exécution d'investissement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 2 543 014.61 €
E solde des restes à réaliser d'investissement	- 80 000 €
Besoin de financement en RAR	0 €
Excédent de financement en RAR	0 €
F Besoin de financement F = (D+E)	2 463 014.61 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
H report en fonctionnement R 002	716 082.90 €

Pour : 20, Contre 0, Abstentions : 2

- **Budget annexe production énergie**

Vote : approbation du compte administratif 2022 budget production énergie

Pour : 20, Contre 0, Abstention : 1

Affectation des résultats 2022 au budget production énergie 2023

A résultat de l'exercice de fonctionnement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 5 089.52 €
B résultat antérieur reporté	+ 41 031.24 €
C résultat fonctionnement à affecter (=A+B)	+ 46 120.76 €
D solde d'exécution d'investissement (précédé du signe + pour excédent ou – pour déficit)	+ 2 608.04 €
E solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement en RAR	
Excédent de financement en RAR	
F Besoin de financement F = (D+E)	0 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
H report en fonctionnement R 002	+ 46 120.76 €

Vote affectation du résultat 2022 au budget production énergie 2023

Pour : 20, Contre 0, Abstention : 1

7) COMPTES DE GESTION 2022 :

Les comptes de gestion étant du ressort de la trésorerie, M. le Maire réintègre la salle du Conseil.

Les comptes de gestion sont transmis par la trésorerie et sont le pendant des comptes administratifs. Il est rappelé qu'habituellement les comptes de gestion sont simplement à disposition des conseillers. Il a été fait cette année le choix de les envoyer à tous.

Vote : concordance des comptes de gestion 2022 des budgets principal, assainissement et production énergie

Pour : 21, Contre 0, Abstention : 1

8) BILAN DES CESSIONS POUR TOUS LES BUDGETS : Néant

9) VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES ET D'HABITATION POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES POUR 2023 :

M. GAGNOLET rappelle les éléments du DOB et refait un point sur les orientations retenues par la collectivité et sur les enjeux à venir.

- Ressources humaines et service public :

La masse salariale est en hausse de 50 k€, du fait de l'augmentation de la valeur du point d'indice et de la valeur faciale des titres restaurant intervenues en 2022, mais également des orientations suivantes.

La Préfecture a validé le principe de l'accueil du service des cartes nationales d'identité. Cela nécessite du matériel, des travaux d'aménagement d'un bureau dédié et du personnel. M. le Maire a sollicité les communes voisines pour mutualiser du personnel. Il précise qu'il faut un certain nombre d'heures et d'actes réalisés pour garantir la continuité de ce service.

Mme Gautier demande quel est l'accompagnement de l'Etat sur ce service. M. Le Maire précise que le personnel est à la charge de la commune et que le matériel est fourni par l'Etat.

Le nombre d'ATSEM sera également maintenu à hauteur de 4 malgré la fermeture de classe annoncée en maternelle. En effet, la fermeture de classe va mécaniquement augmenter le nombre d'enfants par classe ainsi que la mixité des niveaux d'autonomie. Les ATSEM font également le ménage à l'école maternelle. Aussi, le nombre de femmes de ménage qui est actuellement de 6 dont 3 CDD sera ramené à 5.

La police municipale a été budgétée pour une année complète.

M. Lefever demande pourquoi il n'y a pas les mêmes chiffres dans les différents tableaux présentant les charges de personnel. M. Le Maire répond que l'on multiplie les tableaux pour donner le plus de détail possible mais que selon les tableaux, ce ne sont pas forcément les mêmes éléments qui sont repris (avec ou sans formation, titres restaurant...) mais que le volume global de masse salariale présenté reste correct.

- Énergie :

Le montant des factures énergie est de 167 k€ en 2022. Pour 2023, la facture prévisionnelle à consommation constante est de 438 k€.

Pour faire face à cette augmentation très importante du niveau de charges, plusieurs pistes ont été évoquées en DOB et commission finance :

- La vente de bâtiments communaux : cela permettrait de dégager de la trésorerie et de réduire les coûts d'entretien et de fonctionnement du patrimoine communal, tout en permettant un apport de taxes si de nouveaux logements sont aménagés. La salle du Vieux Marseille est ciblée et un dossier a été transmis aux Domaines pour estimation. L'idée serait de se rapprocher d'un bailleur social pour des logements inclusifs ou adaptés aux seniors.
- La hausse de la fiscalité pour assurer une capacité d'autofinancement à l'équilibre et maintenir le service aux habitants. L'objectif est d'atteindre 1 130 k€ de produit soit une augmentation de 185 k€ par rapport à 2022, qui compenserait en partie la hausse de l'énergie. Il est précisé que le taux moyen de taxe foncière en France est de 38.28% en 2021, que l'Etat a augmenté les bases de 7% en 2023 et que depuis 2005, il n'y a eu aucune augmentation de la fiscalité par la commune alors que dans le même temps, le nombre de bâtiments et donc les coûts de fonctionnement afférents ont augmenté.

M. Molinier demande comment la CAF peut être négative en 2023 alors que les recettes prévues sont supérieures aux dépenses prévues. M. Le Maire précise qu'il faut retraiter les annuités d'emprunt.

M. Juliat dit qu'il faut revoir la cantine. M. le Maire précise que l'on parle de fonctionnement, alors que la cantine est de l'investissement. Il rappelle que cet investissement prévu sur le mandat est de 3.5 millions d'euros quand plus de 6 millions d'euros d'investissement ont été réalisés sur d'autres mandats, le projet n'est donc pas si fou. Il faut de toute façon garder de la capacité d'investissement que ce soit pour la cantine ou tout autre projet. Il précise que l'augmentation de la fiscalité ne compense même pas l'augmentation de l'énergie et que des investissements sont nécessaires pour supprimer le gaz qui est la méthode de chauffage des bâtiments communaux, ce qui est d'ailleurs prévu dans le projet cantine où l'intégralité du système de chauffage des écoles sera transformé.

M. Molinier demande s'il ne serait pas possible de faire des investissements dans les énergies renouvelables. M. Le Maire répond que c'est l'objectif mais que cela ne se fait pas en un claquement de doigts. Que cela nécessite des études de faisabilité donc du temps.

M. Lefever dit que la taxe foncière devrait encore être augmentée par la CCD. M. Gagnolet indique que la CCD n'a pas voté d'augmentation des taux de taxe foncière. Pour notre commune, c'est M. Viricel de la trésorerie qui a calculé le produit attendu de la taxe foncière.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2023 : voici ci-dessous, les propositions :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux 2022	Taux 2023	Produit
Taxe foncière bâti	4 050 000	25.68	28.65	1 160 898
Taxe foncière non bâti	109 400	43.34	48.35	52 895
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	132 846	Néant	12.18	16 181
TOTAL				1 229 974

Vote : augmentation des taxes locales selon les propositions énoncées

Pour : 15, Contre 7, Abstention : 0

10) VOTE DES BUDGETS :

M. GAGNOLET présente pour chaque budget les recettes ventilées par chapitres et les charges ventilées par chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement.

- Principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	4 111 445.58 €	1 987 497.09 €
RECETTES	4 111 445.58 €	1 987 497.09 €

M. Gagnolet précise que les projets d'investissement principaux sont l'aménagement piéton route de Monthieux, l'aménagement du plateau sportif, l'aménagement du bureau des passeports à la mairie, l'aménagement de la maison des associations en cas de vente de la salle du Vieux Marseille, la cantine et le périscolaire.

M. Molinier est surpris de ne voir que 850 k€ dans l'opération cantine. M. Gagnolet indique que c'est le montant qui est provisionné sur 2023 car toutes les dépenses n'auront pas lieu sur cette année.

M. Lefever demande pourquoi cacher les montants et réclame la transparence et le courage vis-à-vis de la population et du public en affichant la totalité du projet. M. Gagnolet précise qu'il n'y a pas d'intention de cacher des choses mais que l'équilibre financier du projet n'étant pas finalisé et l'emprunt pas encore réalisé, seul un montant de dépenses est provisionné.

Vote : approbation du budget primitif 2023 budget principal

Pour : 16, Contre : 5, Abstention : 1

- Assainissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	995 606.93 €	6 326 578.54 €
RECETTES	995 606.93 €	6 326 578.54 €

M. Gagnolet indique que l'agence de l'eau avait d'abord indiqué une subvention de 620 k€ qui est passée à 1 094 k€ grâce à un bonus lié au traitement tertiaire et à un bonus inflation. Les recettes d'investissement comprennent le remboursement de la part de Saint Marcel à 1 110 k€ et une provision a été passée pour la réfection des réseaux du centre bourg même si elle n'aura pas lieu en 2023.

Vote : approbation du budget primitif 2023 budget assainissement

Pour : 18, Contre : 2, Abstention : 2

- Production Energie :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	54 641.21 €	32 104.23 €
RECETTES	54 641.21 €	32 104.23 €

M. Le Maire informe avoir été sollicité par Energies citoyennes pour investir dans les énergies renouvelables locales sur les bâtiments municipaux.

Vote : approbation du budget primitif 2023 budget assainissement

Pour : 20, Contre : 2, Abstention : 0

11) VOTE DES SUBVENTIONS :

Tableau des subventions selon les montants proposés par la commission associations :

COMPTE	NOM DU BENEFICIAIRE	MONTANT (€)
65748	MFR MONTLUEL	800,00
65748	MFR LAMURE SUR AZERGUES	100,00
65748	MFR BALAN	200,00
65748	PARENTS D'ELEVES MATERNELLE ET PRIMAIRE	200,00
65748	Sapeurs-Pompiers retraités de Trévoux	100,00
65748	PEP 01	125,00
65748	L'Envol à Trévoux	100,00
65748	BTP CAF AIN à Bourg	300,00
65748	Maison mémorial d'Izieu	250,00
65748	Dr clown	200,00
65748	Amicale Boule	400,00
65748	ADM.	800,00
65748	Club Photo	180,00
65748	Ski Club	800,00
65748	Thou Vélo	400,00
65748	CECOF	100,00
65748	Panier causettes et créations	200,00
65748	SCPA	800,00
65748	ATELIER 208 CULTURE	5 000,00
65748	SPORTING JUDO	800,00
65748	THEATRE EN DOMBES	200,00
65748	EMSAC	11 260,00
65748	CORCY ENDURANCE	800,00

65748	AGV CORCY GYM	400,00
65748	LA SEREINE	800,00
65748	LYCEE PRO DE VILLARS LES DOMBES	200,00
65748	TENNIS CLUB	400,00
65748	DOMBES EN SCENE	400,00
65748	VOLLEY CLUB	200,00
65748	AMICALE SAPEURS POMPIERS	800,00
65748	JEUNES SAPEURS POMPIERS	1 600,00
65748	BC DOMBES	800,00
65748	ACADEMIE DE LA DOMBES	150,00
65748	TENNIS DE TABLE	1 600,00
65748	AS Corcy Pétanque	200,00
Sous-total Compte 65748		31 665,00
	ASSOCIATION ECLAT (montant fixé par délibération du 19/12/2022)	115 000,00
TOTAL COMPTE 65748		146 665,00
COMPTE	NOM DU BENEFICIAIRE	MONTANT (€)
657361	Collège de la Dombes 0.80 € X 3 X 158 Elèves	379,20
657361	Ecole Maternelle de St André de Corcy 112 élèves X 12 €	1 344,00
657361	Ecole Maternelle de St André de Corcy 170 € x 5 classes	850,00
657361	Ecole élémentaire de St André de Corcy 12 € x 230	2 760,00
657361	Ecole élémentaire de St André de Corcy 170 € X 10 classes	1 700,00
TOTAL COMPTE 657361		7 033,20
657362	CCAS	13 000,00

M. Gagnolet précise que l'enveloppe prévue au budget est supérieure au détail affecté au cas où des projets arriveraient ultérieurement.

M. Juliat dit qu'avant le basket, le foot et la gym touchaient 2 000 € alors qu'aujourd'hui on est à 800 €. Il reproche au maire de se moquer des associations. M. le Maire répond qu'il s'est suffisamment investi dans les associations pour qu'on ne puisse pas dire qu'il s'en moque. Il ajoute que la commune investit dans les locaux et le matériel. M. Gagnolet rappelle que les associations font des dossiers de demandes qui sont présentés en commission et que M. Juliat peut venir à la commission associations s'il le souhaite.

M. Juliat se plaint qu'il n'y en ait que pour « ECLAT ».

M. le Maire rappelle qu'ECLAT est une association à part qui assure un véritable service de proximité, pour aider la population, qui assure également la cantine et le périscolaire. C'est un centre social, un outil créé et porté par et pour les habitants. Toutes les grandes communes de la Dombes ont un centre social et celui de Saint André

est loin d'être le mieux loti. C'est une association qui rayonne sur un grand nombre de personnes et d'associations et nous avons la volonté politique d'avoir un centre social et culturel.

Il rappelle que le montant alloué à ECLAT était déjà d'environ de 100 k€ jusqu'à présent pour assurer la cantine et le périscolaire et qu'avec une augmentation de seulement 15 k€ on assure le fonctionnement du Centre Social. C'est près d'un million d'euros qui est destiné au territoire pour l'accompagnement de la population, grâce à cet effet levier des abondements CAF et Communauté de Communes de la Dombes. Pour 15 k€ supplémentaire par rapport au budget précédent, cela permet un accueil de qualité pour tous les habitants. C'est un montant consacré au service de la population. M. le Maire affirme qu'il est fier de ce projet par et pour les habitants et indique à l'opposition que si demain ils veulent détricoter ce service, ce sera leur responsabilité d'aller expliquer cela à la population.

M. Molinier demande quels sont les critères objectifs d'attribution des subventions. M. Le Maire informe que l'attribution ne se fait pas en fonction du nombre d'adhérents mais selon les projets présentés par les associations, l'état de leur trésorerie et les difficultés rencontrées.

M. Lemarié dit à M. Juliat que les jardins familiaux qu'il avait soutenu en son temps allaient aussi dans le sens du service à la population, que c'est un point sur lequel on se rejoint tous.

M. Le Maire constate qu'avant les encadrants dans les associations étaient bénévoles, qu'aujourd'hui ils se sont professionnalisés et que les budgets des clubs sont souvent proches des 100 k€ et qu'ils ne sont pas dépendants des 1000 € de la collectivité.

M. Juliat dit qu'il y avait 100 k€ consacrés aux associations avant. M. le Maire indique qu'il y avait déjà ECLAT dans cette enveloppe, qu'il y a encore plus de 100 k€ consacrés aux associations et que les proportions sont restées les mêmes.

M. Molinier revient sur l'absence de critères objectifs applicables à tout le monde et qui soient publics. M. Gagnolet invite M. Molinier à faire une proposition de critères.

Vote : subventions aux associations telles que proposées par la commission association

Pour : 18, Contre : 1, Abstention : 3

Mme Lacroix dit à M. Le Maire qu'il avait parlé en commission associations d'augmenter les subventions à l'école mais qu'elle ne voit pas les augmentations dans le tableau. M. le Maire précise qu'il s'agissait d'augmenter le budget fournitures scolaires qui est sur une autre ligne budgétaire et que pour l'accompagnement des projets scolaires, la municipalité est en attente des budgets des projets de classes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

12) INFORMATIONS SUR L'ARRETE SECHERESSE ET SUR LA LIMITATION DES USAGES DE L'EAU POTABLE :

M. le Maire rappelle que la Dombes Sud est en alerte sécheresse renforcée avec restriction des usages de l'eau jusqu'au 31 mars et qu'avec la sécheresse hivernale importante, cela ne va pas s'améliorer. Il relaie un message du président du syndicat des eaux M. Muneret demandant aux collectivités de restreindre le débit des bornes incendie, planter des fleurs sans arrosage, arrêter l'arrosage des stades. M. Le Maire informe que les puits de Monthieux continuent de baisser et que les maires réfléchissent à ne plus délivrer de permis piscine. Saint André de Corcy est alimenté par la nappe Val de Saône. Un Plan Territorial de Gestion de l'Eau est lancé avec la CCD et l'Etat : il s'agit d'une étude pour trouver des solutions pour mieux partager l'eau selon les usages et préparer des plans de gestion de crise en cas de manque d'eau l'été.

13) TOUR DE TABLE :

M. Gagnolet informe qu'une commission marché réunissant de nombreux commerçants a eu lieu ce même jour : un nouveau primeur et un nouveau boucher seront accueillis.

M. le Maire informe de l'ouverture du Lunatik, un nouveau restaurant sur la commune.

Mme Goy informe qu'une réunion CCAS s'est tenue portée sur l'Analyse des Besoins Sociaux et qu'une prochaine réunion aura lieu sur le thème de la prévention. Les résultats de l'enquête ABS devrait sortir d'ici quelques semaines et sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

M. Molinier trouve dommage qu'il n'y ait pas de projets énergies renouvelables. M. le Maire rappelle qu'un travail va être effectué avec énergies citoyennes.

M. Lefever demande si les résultats du recensement sont connus. La DGS indique que c'est trop tôt et que les résultats devraient être connus en juin.

M. Juliat demande si un budget est prévu pour les WC. M. Le Maire répond qu'il est prévu de refaire ceux en face de l'église.

Mme Zebboudj annonce que le prochain Corcy News paraîtra mi-avril. Une commission croisée concernant le plateau sportif avec les associations et autres usagers est prévue au deuxième trimestre pour un projet global d'aménagement. Concernant la MECS, les enfants emménageront le 11 avril. Les lieux seront inaugurés le 24 mai avec une visite de l'établissement. Pour cela, les conseillers intéressés sont invités à se signaler à Mme Zebboudj pour l'organisation. Préalablement, une fresque sera réalisée le 13 mai en partenariat avec une art thérapeute, le CMJ et la MECS. Un nettoyage du village sera aussi organisé le 13 mai avec sensibilisation au compostage.

M. Lemarié indique qu'il existe déjà 2 sites de compostage collectif en pied d'immeuble et que 2 nouveaux sites vont être implantés : en face du garage la Soupape (parking) et derrière la Médiathèque/ École de Musique.

M. Midonnet informe qu'une réunion ouverte aux élus des communes aura lieu le 6 avril avec le syndicat des eaux lors de laquelle SAUR présentera un plan de gestion de crise.

Fin de la réunion à 23 H 30

Le secrétaire de séance,

Evelyne ESCRIVA



Le Maire,

Ludovic LOREAU

